



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Mme Nadine BUFFIÈRE.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation : 22 mars 2018

**PRÉSENTS** : MM. Nadine BUFFIÈRE, Laurence MEYNARD-DELAGE, Monique RAT, Jeanine DELPIT, Christine CONORD, Nicole DESLONDES, Danielle MATA, Hervé MAZIERE, Josette FRAGNE, Liliane TESSIÉRAS, Éric LELOGEAI.

**EXCUSÉS** : MM. Francis COLBAC (mandataire Nadine BUFFIÈRE), Agnès COUTILLAS, Olivier GEORGIADÈS, Jacques GENDRE (mandataire Nicole DESLONDES), Geneviève JEZEQUEL (mandataire Jeanine DELPIT), Nadine SPETTINAGEL (mandataire Hervé MAZIERE).

Ont assisté à la séance : M. Stéphane DELAGE, Directeur Général des Services, assurant le secrétariat de la séance, Mme Laurence LIANGAUD, responsable du service social, Mme Emmanuelle NABOULET, agent du service social et Mme Chantal BENNETEAU-DESGROIS, responsable du service comptabilité.

\*\*\*

Le procès-verbal de la séance précédente du 15 mars 2018 étant approuvé à l'unanimité, Madame la Vice-Présidente invite le Conseil d'administration à délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018
- TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Il est présenté au Conseil d'administration le rapport sur les orientations budgétaires 2018 (ci-après), rapport donnant lieu à un débat :

### **Rapport sur les orientations générales pour le budget primitif 2018**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales(CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le dernier alinéa de cet article L.2312-1 stipule en outre que ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

L'article D.2312-3 du CGCT précise que le rapport comporte les informations suivantes :

- 1 - Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.
- 2 - La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de dépenses et de recettes d'investissement et, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme
- 3 - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Après avoir évoqué la situation économique nationale et celle des finances publiques, nous aborderons les orientations du budget primitif du centre communal d'action sociale. Nous décrivons les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement. Les projets d'investissement seront ensuite présentés ainsi que la situation de la dette du centre communal d'action sociale.

### **PARTIE 1 : Le contexte économique et financier**

#### **A – La situation de l'économie**

La croissance économique mondiale devrait selon les prévisions de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'établir à 3,3 % en 2017 et 3,6 % en 2018. Ces perspectives d'expansion sont néanmoins assombries par plusieurs facteurs de risques comme la hausse du protectionnisme et l'existence de vulnérabilités financières quant à la trajectoire des taux d'intérêt. Dans l'ensemble de la zone euro, le Produit Intérieur Brut (PIB) devrait progresser au taux annuel de 1,6 % en 2017 comme en 2018, après 1,8 % en 2016.

En France, la croissance n'a finalement atteint que 1,1 % en 2016. À partir de l'automne 2016, l'activité a accéléré pour atteindre une progression trimestrielle de 0,5 %. Aussi, l'économie française est sur une trajectoire de reprise plus vigoureuse depuis fin 2016 : la croissance s'établirait à +1,7 % en 2017 et en 2018. Ce regain proviendrait essentiellement d'une hausse de la demande extérieure adressée à la France, après des résultats pourtant particulièrement dégradés en 2016 (48,1 Md€ de déficit commercial). Le chômage demeure cependant élevé en France, avec un taux à 9,5 % au deuxième trimestre 2017, soit moins bien que la zone euro (9,1 %, en forte baisse depuis 2013).

Malgré ce rebond, les perspectives de croissance sont soumises à de nombreux aléas.

L'environnement international est incertain, en particulier en ce qui concerne la sortie du Royaume-Uni de l'UE et l'orientation de la politique budgétaire américaine. Les évolutions du pétrole et du change sont également sources d'incertitudes. Sur le plan intérieur, la dynamique de la demande dépendra notamment de l'amélioration de la situation financière des entreprises et de la confiance des ménages dans un contexte de chômage élevé. À cet égard, le gouverneur de la Banque de France a réitéré ses mises en garde vis-à-vis de la montée des dettes privées qui sont passées de 97 % du PIB en 2007 à 128 % en 2016. Ce surcroît d'endettement doit être examiné avec soin car il exprime également une vulnérabilité des ménages et des entreprises vis-à-vis d'une remontée des taux d'intérêt.

Il n'en demeure pas moins qu'à moyen terme, les projections reposent sur une stabilisation de la croissance à +1,7 % de 2019 à 2021, puis à +1,8 % en 2022. De même le scénario retenu dans la programmation 2018-2022 fait l'hypothèse d'un retour des prix vers des niveaux cohérents avec la cible de la BCE (soit un peu moins que 2%).

<b>Loi de programmation des finances publiques</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Croissance du PIB en %</b>	1,1	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8
<b>Indice des prix consommation hors tabac en %</b>	0,2	1	1	1,1	1,4	1,75	1,75

## **B - L'État concentre l'essentiel du déficit public**

Depuis près d'une décennie, la France est en situation de déficit public excessif. Sur les quinze dernières années, le déficit n'a été inférieur à 3 % que deux années, en 2006 et en 2007. En 2016, le déficit public s'élève à 3,4 % du PIB (soit 75,9 Md€), en réduction de seulement 0,2 point par rapport à 2015.

Cette situation dégradée est d'autant plus marquante comparée à nos voisins européens dont le déficit public s'établit à 1,5 % en moyenne pour la zone euro. La France est désormais, avec l'Espagne, le seul pays de la zone euro dont le déficit public reste supérieur au seuil de 3 points de PIB.

Ce déficit structurel s'explique en grande partie par un niveau élevé des dépenses publiques, et alors que les prélèvements obligatoires figurent parmi les plus élevés d'Europe.

Si les dépenses ont crû un peu moins vite que le PIB en 2016, c'est une fois encore grâce aux efforts menés par les administrations publiques locales (APUL), dont les dépenses ont reculé de - 0,8 % en 2016. Le solde des APUL s'est ainsi sensiblement amélioré passant de - 0,1 Md€ en 2015 à + 3 Md€ en 2016. Même si le constat est à nuancer, l'État concentre cette année encore l'essentiel du déficit des administrations publiques. Depuis 2013, les collectivités locales sont à l'origine des deux tiers de l'effort de réduction du déficit, alors même qu'elles ne représentent que 20 % des dépenses publiques.

Alors que la prévision de déficit public pour 2017 avait été fixée à 2,8 points de PIB dans le Programme de stabilité du précédent gouvernement, la Cour des comptes a révélé le caractère irréaliste de cette prévision, le déficit public étant attendu à 3,2 points de PIB en 2017. Il manque ainsi 8 à 9 Md€ à la France pour respecter ses engagements européens de déficit public.

En 2018, l'objectif de réduction du déficit à 2,9 % de PIB impose de stabiliser les dépenses en volume, alors qu'elles ont progressé de 0,9 % par an entre 2011 et 2016. Cette cible semble d'autant plus difficile à atteindre que l'exercice 2018 est caractérisé par de nombreux facteurs d'augmentation de la dépense publique : croissance de la masse salariale sous l'effet notamment des revalorisations accordées en 2016 et de l'augmentation des effectifs, progression des dépenses de sécurité et de défense, grands travaux d'infrastructures, atténuation des effets de la réforme des retraites de 2010.

Enfin, alors que la dette publique des pays de la zone euro baisse en proportion du PIB, elle a continué d'augmenter en France (+ 0,7 point), atteignant 96,3 %. Alors qu'elle était d'un niveau comparable avant la crise économique, la dette publique française, essentiellement issue de l'État, est aujourd'hui supérieure de près de 30 points de PIB à la dette publique allemande. Dans un contexte de remontée générale des taux d'intérêts et d'un possible arrêt des achats par la Banque centrale européenne de titres de dette publique, la charge de la dette portée par le budget de l'État pourrait sensiblement s'accroître alors qu'elle dépasse déjà aujourd'hui les 41 Md€.

En conséquence :

Le gouvernement prévoit une diminution de 13 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement des collectivités de 2018 à 2022 dont 3 milliards en 2018 (c'est en réalité une moindre progression des dépenses dont il s'agit). Il a toutefois confirmé que cela ne se traduirait pas par une baisse des dotations mais par la signature de contrats d'objectifs entre l'État et les principales collectivités.

## **Partie 2 : les orientations du budget 2018 pour le CCAS de Trémissac.**

Dans ce contexte financier toujours contraint, le CCAS entend :

- maintenir son niveau de service tant au niveau de la qualité des prestations que du nombre de bénéficiaires,
- consolider la politique RH fondée notamment sur les augmentations du temps de travail d'agents titulaires et la stagiarisation d'agents contractuels,
- respecter les équilibres financiers :
  - maîtrise des dépenses de fonctionnement,
  - finaliser le programme d'investissement,
  - augmentation mesurée des tarifs.

Il convient de prendre connaissance des évolutions suivantes :

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018*</b>
Nombre moyen de bénéficiaires :	298	309	320	330	325	320
Heures payées aux agents	69 734,08	81 367,90	95 109,00	93 650,00	87 536	15 383
Heures effectuées chez les bénéficiaires	53 272	61 143	62 045	62 542	63 499	10 215

\* situation en février 2018

Le nombre d'heures effectuées ont encore sensiblement augmenté entre 2016 et 2017 (+1,53%). Celles payées aux agents sont en diminution (-6,52%). Cela s'explique par des congés maladies plus importants. Nous avons anticipé cette évolution dans l'élaboration budgétaire de 2018.

Le **résultat 2017** devrait être de : 114 047.

Le budget du CCAS pour l'exercice 2018 s'équilibre de la façon suivante :

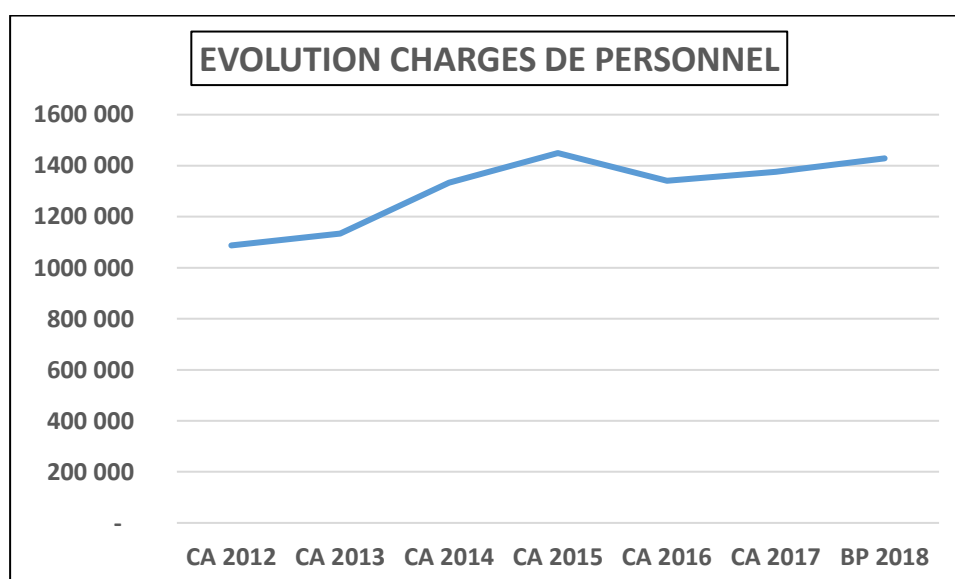
Dépenses de fonctionnement : 1 546 647 €

Recettes de fonctionnement : 1 546 647 €

### **Les dépenses de fonctionnement**

Compte tenu des évolutions vues ci-dessus, il est proposé d'ajuster les crédits en conséquence.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
<b>Chapitre 012</b>	1 087 574	1 133 464	1 333 076	1 449 657	1 340 596	1 375 657	1 428 620
<b>Chapitre 011</b>	51 165	43 309	39 168	47 250	61 980	56 456	70 957
<b>Chapitre 65</b>	16 700	22 243	19 100	19 100	22 730	30 449	24 000
<b>Chapitre 66</b>	3 073	3 194	2 891	3 028	2 639	2 663	3 300
<b>Chapitre 67</b>	10 286	11 677	10 481	10 878	10 668	15 266	12 300
<b>Chapitre 042-068</b>	9 696	10 393	8 331	8 077	6 790	6 223	7 470



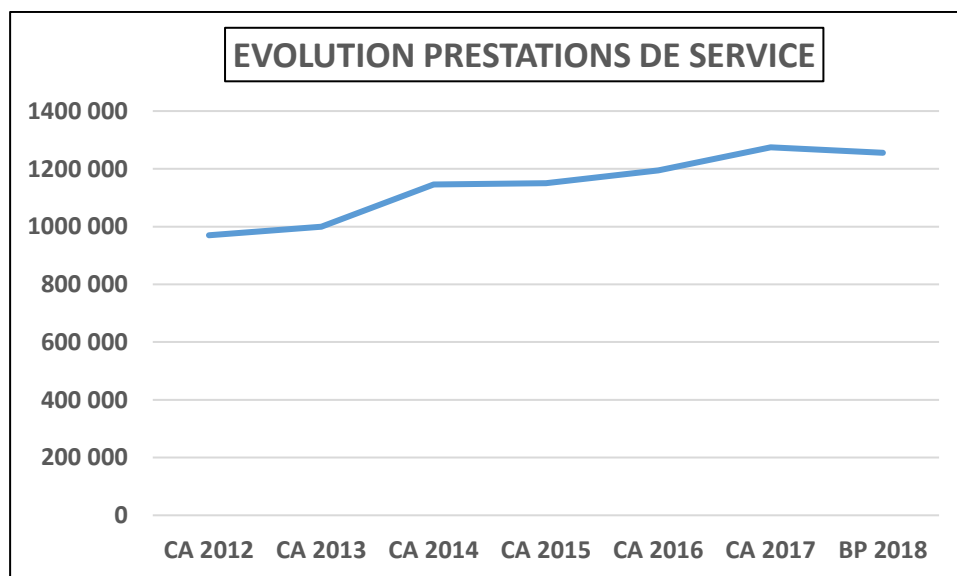
## Les recettes de fonctionnement

Il est proposé que les principales recettes soient inscrites pour les montants suivants :

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
<b>Compte 706 prestations de service</b>	969 883	999 515	1 146 200	1 150 000	1 195 919	1 274 418	1 257 000
<b>Compte 7474 subvention commune</b>	150 900	200 000	188 500	188 500	190 000	190 000	134 000
<b>Compte 6419 Rbt salaires</b>	9 005,98	46 552,57	110 817,38	110 000	49 558	52 585	40 000

Le compte remboursement sur salaires est en diminution car des agents qui étaient en arrêt longue durée (pour lesquels nous bénéficions de remboursement) sont partis. Le compte prestations de service est en hausse du fait de l'augmentation des tarifs.

La subvention de la ville au CCAS est en forte baisse du fait du résultat du compte administratif 2017 qui est en augmentation par rapport à 2016 soit un montant de 114 047 € qui vient abonder les recettes de fonctionnement.



Il est prévu d'appliquer une augmentation de tarif de 5,00 % tant sur l'aide à domicile que sur la distribution des repas à domicile à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

## Les dépenses d'investissement

Il est proposé d'inscrire les crédits d'investissement suivants :

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
<b>Chapitre 16</b>	4 522	4 193	4 308	4 450	4 548		
<b>Chapitre 20</b>	2 927				4 188		6 864
<b>Chapitre 21</b>	4 529	3 293			7 443	719	

Les crédits inscrits au chapitre 21 sont en fait les Restes à Réaliser de 2017 et correspondent à l'achat de matériel informatique et logiciel pour la gestion de l'aide à domicile.

**Les recettes d'investissement**

Il est proposé que les recettes soient inscrites pour les montants suivants :

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
<b>Chapitre 10</b>		6 980	1 154	510	0		1 900
<b>Chapitre 19</b>			500		0		
<b>Chapitre 042-28</b>	9 696	10 393	8 331	8 077	6 790		7 470

Les crédits inscrits en chapitre 28 correspondent aux écritures liées aux dotations aux amortissements du matériel antérieurement acheté.

**Partie 3 : la situation de la dette du CCAS de Tréllissac.**

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Ligne de Trésorerie

Montant : 235 000 € (renouvelé le 10/03/2017),

Dette par prêteur : Caisse d'Épargne

Taux : Eonia + marge 1,20

Durée : 1 an

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration APPROUVE A L'UNANIMITÉ le rapport d'orientation budgétaire 2018 du C.C.A.S.**

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018</b>
---

Le tableau des effectifs arrêté au 1<sup>er</sup> janvier de l'année doit être annexé au budget primitif et soumis à l'approbation du Conseil d'administration :

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS DU C.C.A.S. AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018</b>				
<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Grades du cadre</i>	<i>Nombre de postes créés</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Temps de travail hebdomadaire</i>
<b>1° FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint administratif	1	1	Temps complet
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	

Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre de postes créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail hebdomadaire
<b>2° FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE</b>				
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4 1	3 1	Temps complet Temps complet (90%)
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3 2 1	2 2 1	Temps complet 33h 31,5h
	Agent social	11	11	Temps complet
		1	1	Temps complet (80%)
		1	3	33h
		3	1	32h
		1	1	31h
		1	10	31h (disponibilité)
		11	2	30h
		2	4	30h (disponibilité)
4	1	28h		
1		21h		
<b>TOTAL</b>		<b>47</b>	<b>44</b>	
<b>3° CONTRATS</b>				
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent social	10	10	Remplacements
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	Apprenti	2	2	Temps complet
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	

**EFFECTIF C.C.A.S. :**

Agents statutaires : ..... 51 dont 48 pourvus

Agents contractuels : ..... 12 dont 12 pourvus

**TOTAL : ..... 63 dont 60 pourvus**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. A L'UNANIMITÉ :

- VALIDE le tableau des effectifs ci-dessus établi au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- DÉCIDE d'affecter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi arrêtés et inscrits au budget de l'exercice en cours.



\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

\*\*\*

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

N° délibération	Folio
D/CCAS/2018.03 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018.....	163-168
D/CCAS/2018.04 - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2018 .....	168-169

✍ <b>SIGNATURES</b> ✍		Jacques GENDRE	Excusé
		Nicole DESLONDES (suppléante)	
Francis COLBAC		Geneviève JEZEQUEL	
Nadine BUFFIÈRE		Danielle MATA	
Laurence MEYNARD-DELAGE		Nadine SPETTNAGEL	
Monique RAT		Hervé MAZIERE	
Agnès COUSTILLAS	Excusée	Josette FRAGNE	
Jeanine DELPIT		Liliane TESSIÉRAS	
Olivier GEORGIADES	Excusé	Éric LELOGEIS	
Christine CONORD		Roger MATA	Absent

